



## INTERPELLATION URGENTE

<b>Auteur</b>	PS, par Adrien Pinho, Noémie Constantin, Laura Décaillet et Lisa Salamin
<b>Objet</b>	Implantation d'une station Starlink à Loèche: quelle souveraineté numérique face à Elon Musk ?
<b>Date</b>	10/06/2025
<b>Numéro</b>	2025.06.225

### Actualité de l'événement

Le 28 mai 2025, une demande d'autorisation de construire auprès de la Confédération a été publiée concernant l'installation de 40 antennes Starlink sur le site de la station de téléport Leuk-4, à Loèche.

### Imprévisibilité

La demande déposée ne pouvait pas être anticipée par le canton. Il s'agirait par ailleurs de la première station terrestre de SpaceX en Suisse, destinée à relayer le réseau satellitaire Starlink, propriété du milliardaire américain Elon Musk.

### Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il s'agit d'une demande d'autorisation de construire ce qui signifie que la réaction doit être rapide. Les délais sont généralement courts pour ce genre de demande, quelques mois tout au plus.

Au-delà du cas spécifique de Loèche, cette situation illustre un phénomène plus large : l'implantation croissante d'infrastructures numériques critiques sur le territoire suisse par des entreprises étrangères, souvent sans cadre stratégique clair ni débat démocratique. La Suisse, et les cantons en particulier, doivent se doter d'une vision cohérente face à ces évolutions. Il en va de notre capacité à préserver une autonomie technologique minimale, à garantir la transparence des processus décisionnels et à éviter une forme de privatisation silencieuse de nos infrastructures de communication. L'arrivée de Starlink en Valais, sans coordination apparente avec les autorités cantonales, soulève la question de notre capacité à anticiper et encadrer ces mutations.

### Conclusion

1. Le Conseil d'État a-t-il été informé en amont de la demande d'implantation de cette station Starlink à Loèche ? Si oui, à quelle date et par quels canaux ?
2. Le Conseil d'État considère-t-il que l'implantation d'une infrastructure de télécommunication satellitaire par une entreprise étrangère, dirigée par Elon Musk, soulève des enjeux de souveraineté numérique pour le canton et la Suisse ?
3. Des échanges ont-ils eu lieu avec la Confédération concernant les implications stratégiques de cette installation ? Si oui, lesquels ?
4. Le Conseil d'État a-t-il l'intention de demander une évaluation des risques liés à la dépendance pour certaines régions, souvent reculées, à un opérateur unique, privé, non européen, pour des services de connectivité ?

5. Une procédure de consultation publique ou d'information de la population est-elle prévue avant l'autorisation définitive ?
6. Le Conseil d'État envisage-t-il de poser des conditions spécifiques à l'implantation de cette station, notamment en matière de gouvernance, de transparence ou de contrôle des données ?
7. Le risque que cette installation devienne un gouffre énergétique est bien réel. Comment le Conseil d'État se positionne-t-il face à cet enjeu, et comment analyse-t-il l'impact énergétique d'une telle infrastructure ?